District de Football
des Pyrénées-Atlantiques

PROCES-VERBAL

Comité de Direction du mercredi 8 septembre 2021

Présents : Matthieu Rabby (président) - Hervé Latrubesse - Michel Lacoue-Nègre - Patrick Cazaux - Yohan Campos **-** Jean Carrère **-** Jacques Cros - Fabienne Laborde-Turon - Aurore Lacrouts -Xavier Lafitte **-** Katia Languet - Jean-Claude Larrieu - Simone Mirande - Jérémy Mongie **-** Barthélémy Oyhenart - Philippe Partié - Pascal Prebende **-** Serge Subias

Excusés : Matthis Bégué **-** Alain Botella - Georges Coulet - Frédéric De Melo - Jérôme Jaymes - Alain Jourda - Robert Péré-Escamps

Assiste: Régine Bergereau

Invité(s) : Néant

I. Homologation du procès-verbal du comité de direction du 16 août 2021

Le procès-verbal du 16 août 2021 publié le 23 août est homologué à l'unanimité.

II. Candidatures auprès des commissions :

a. CDA : Hervé Larrous (représentant CDA à la Discipline)

b. Discipline : Hervé Larrous (en remplacement de Fernando Rodrigues Pereira, démissionnaire)

A noter également la démission de Janick Seynat des Commissions d'Arbitrage et de Discipline.

c. Technique : Bruno Fontan et Lolita Martin

d. Observateurs CDA pour la saison 2021/2022 : Yannick Barrère – Mathieu Kohler – Michel Lacoue – Philippe Partié – Manuel Rodriguez – Jean Claude Segrestaa – Cédric Vézilier.

Les candidatures des membres des Commissions et les observateurs énumérés ci-dessus sont homologués à l'unanimité par le Comité de Direction qui prend acte de la démission de deux membres. Merci à Fernando et Janick, pour le travail accompli auprès de leurs commissions respectives.

III. Demandes d'ententes

- U6 à U11 : Bleuets / Bleuettes de Pau
- U15 : Mauléon / Rivehaute / St Palais
- U15 : Ustaritz 2 / Hasparren 3
- U15 : Pau JAB / Académie Football du Club du Hameau
- U17 : FC Oloron Béarn / USM Arudy / Bielle
- U17 : FAMEB / FC 2 Vallées
- U17 : FAMEB 2 / FC 2 Vallées 2
- U17 : Ustaritz / Hasparren 2
- U19 : FAMEB / FC 2 Vallées
- U17 F : ESMAN / Gan
- Foot Loisir : Baigts Bérenx / Lahontan

Toutes les ententes ci-dessus sont homologuées, à l'unanimité, pour la saison 2021/2022.

IV. Composition des poules en championnat senior libre (repêchages) pour la saison 2021/2022

Considérant :

- la demande de mise en sommeil de Mourenx Bourg (donc son non-engagement respectif en D1 et D3) * ;

- le non-ré-engagement de Lahontan en D3 (engagement en entente avec Baigts-Berenx en D2) ;

- le non-engagement de ES Pyrénéenne 2 ;

** : lors de la saison 2022/2023, les équipes de Mourenx Bourg évolueront respectivement en D2 et D4 dans le cas où elles ne prolongeraient pas leur mise en sommeil.*

Le comité de direction prend note des propositions de la commission des compétitions adultes sur la base des préconisations du PV du Comex FFF du 6 mai 2021 à savoir :

« Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire…etc.), il y aura lieu, (…), d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020. »

Dans ce cas de figure, la commission des compétitions adultes a sollicité les clubs successivement prévus dans le cadre de ce repêchage en tenant compte des classements finaux au quotient de la saison 2019 / 2020 et en ciblant les clubs de même rang au classement final entre les deux ou trois poules d'une même division (3ème / 3ème en D2, 3ème / 3ème en D3, 4ème et 5ème / 4ème et 5ème en D4).

Tenant compte de certains refus d'accéder à la division supérieure et des autres réponses positives, le comité de direction décide donc (1 abstention) :

- la montée en D1 de Carresse Salies 1 ;

- la montée en D2 de Hiriburuko 3 ;

- les montées en D3 de Papillons Pontacq 2, Baiona FC 2, Castetis Gouze 2 et Carresse Salies 2.

Suite à ces mouvements, la D4 est désormais composée de 20 clubs répartis en 2 poules de 10.

Le comité de direction prend acte de la composition finale des divisions 1, 2, 3 et 4 avant le début du championnat prévu :

- les 11 et 12 septembre pour la D1, D2 et D3 ;

- les 18 et 19 septembre pour la D4

Cf. document en annexe 1.

V. Système de montées / descentes pour la saison 2021/2022 et suivantes

Lors de l'Assemblée Générale du 4 septembre à St Palais, les clubs se sont prononcés en faveur de la proposition du comité de direction à savoir : 1 montée et 1 descente obligatoire par poule entre chaque division soit les mouvements suivants à minima :

- les deux premiers de Division 1 accèdent en R3 (décision Ligue) ;

- le dernier de Division 1 descend en D2 ;

- le premier de chacune des poules de D2 accède en D1 (2 montées) ;

- le dernier de chacune des poules de D2 descend en D3 (2 descentes) ;

- le premier de chacune des poules de D3 accède en D2 (3 montées) ;

- le dernier de chacune des poules de D3 descend en D4 (3 descentes) ;

- le premier de chacune des poules de D4 monte en D3 (2 montées).

Attention : ces montées / descentes constituent des minima qui seront revus en fonction du nombre de clubs descendant de R3 en D1. Toutes les hypothèses (de 0 à 6 descentes entre R3 et D1) sont prévues dans le document joint et détermine les montées et descentes supplémentaires en fonction du cas de figure retenu. Sur la base des classements de fin de saison et de cette annexe, le comité de direction procédera aux décisions de promotion et rétrogradation des équipes dans toutes les divisions.

Cf. document en annexe 2.

VI. Subvention AEF64

Sollicité par l'AEF 64 pour le renouvellement de sa subvention annuelle au titre de la saison 2021/2022, le comité de direction se réjouit de donner une réponse favorable et lui octroie la somme de 2.000 euros.

Accord du Comité de Direction à l'unanimité

VII. Montants Fair Play et vainqueurs des coupes saison 2021/2022

Le Comité de direction arrête les montants, sous forme de bons d'équipements, destinés aux clubs remportant le challenge du fair-play et les différentes coupes pour la saison 2021/2022 :

* Fair-Play

a. 1er challenge D1/D2 => 800 €

b. 2ème challenge D1/D2 => 400 €

c. 1er challenge D3 => 500 €

d. 2ème challenge D3 => 300 €

* Finales des coupes départementales

e. Vainqueur Coupe des Pyrénées => 1220 €

f. Finaliste Coupe des Pyrénées => 610 €

g. Vainqueur de la Coupe Vispaly => 920 €

h. Finaliste Coupe Vispaly => 460 €

i. Vainqueur de la Coupe Dargains => 460 €

j. Finaliste Coupe Dargains => 230 €

k. Vainqueur de la Coupe Fuma => 310 €

l. Finaliste Coupe Fuma => 155 €

m. Vainqueur de la Coupe Jouanlong => 310 au lieu de 230 € (équivalence avec Coupe Fuma)

n. Finaliste Coupe Jouanlong => 155 au lieu de 115 € (équivalence avec Coupe Fuma)

VIII. Prochaine AG de fin de saison du district

Le comité de direction fixe la prochaine assemblée générale du district au 5 juin 2022 à 9h45 (émargement des clubs de 8h30 à 9h30) à Sault de Navailles (club de l'Aval) en ouverture des finales de championnat de foot loisir.

Le Secrétaire Général
Michel Lacoue-Nègre

Le Président
Matthieu Rabby